

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2026-077 du 30 avril 2026  
Portant sur la fixation des taux des 3 taxes d'enlèvement de Ordures Ménagères  
du territoire (TEOM) – Année 2026**

L'an Deux Mille vingt-six, le 11 avril 2026 à 18 heures 17, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 4 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Parquet de la commune d'Auzances sous la présidence de Monsieur Mickaël NORE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 63 – Quorum : 32		
Présents : 52	Votants : 56	POUR : 23
Pouvoirs : 4	Exprimés : 23	CONTRE : 0
Excusés : 4	Abstention : 33	
Absents : 3		

**Présents (52) :** M. Christian PERIGAUD (commune d'Arfeuille-Chatain), Mme Leilha BERTHON (commune d'Auzances), M. Pascal HELION (commune d'Auzances), Mme Françoise SUDI GUIRAL (commune d'Auzances), Mme Caroline LE CORRE (commune d'Auzances), M. Mickaël NORE (commune d'Auzances), M. Daniel FERRIER (commune de Basville), Mme Patricia MOREAU (commune de Bellegarde-en-Marche) suppléante de Mme Sandrine MONTAGNE, Mme Camille DECHAMPS (commune de Bosroger), Mme Marie-Claire BONNOT (commune de Brousse) suppléante de M. Brice SIMONET, Mme Angéline BRUN (commune de Bussière-Nouvelle), Mme Agathe YVERNAULT (commune de Champagnat), M. Christian JOUANDEAU (commune de Champagnat), M. Serge PERRIER (commune de Chard), Mme Emilie BOUCHET (commune de CHARRON), Mme Muriel COTENTIN (commune du Chatelard), Mme Muriel DEPECHE (commune de Chénérailles), M. Jean-Luc LEGRAND (commune de Chénérailles), Mme Oriana PARROT (commune de Chénérailles), M. Christian CARTON (commune de Crocq), M. Denis RICHIN (commune de Dontreix), M. Jean-Luc VERGNE (commune de Flayat) suppléant de M. Patrick MOUNAUD, M. Manuel NOVAIS (commune de Fontanières), M. Jean-Claude CONCHON (commune de Issoudun-Létrieux), M. Thierry PICAUD (commune de la Serre-Bussière-Vieille), M. Bernard MOUCHONNET (commune de Lavaveix-les-Mines), Mme Laurence SPAGGIARI (commune de Lavaveix-les-Mines), M. Philippe MONTEIL (commune du Chauchet), M. Florian CHANUDET (commune du COMPAS), M. Michel MAZET (commune Les Mars), Mme Christelle LAGORSSE (commune Lioux-les-Monges), M. Christian SABY (commune de Lupersat), M. David SCHMIDT (commune de MAINSAT), Mme Myriam GAILLARD (commune de Mainsat), M. Roland DESGRANGES (commune de Mérinchal), M. Geneviève GEAIX (commune de Mérinchal), Michel NICOLAON (commune de Peyrat-la-Nonière), M. Félix BERGER (commune de Puy-Malsignat), Mme Corinne BOUGEROLLE (commune de Reterre), M. Christian DIONNET (commune de Rougnat), M. Alain FAUCONNET (commune de Rougnat), M. Patrice MORANCAIS (commune de Saint-Chabrais), Mme Laurence JARDON (commune de Saint-Dizier-la-Tour) suppléante de M. Alain LAVEDRINE, Mme Catherine PINLON (commune de Saint-Domet), M. René ROULLAND (commune de Saint-Georges-Nigremont), M. Hervé TRIMOULINARD (commune de Saint-Médard-la-Rochette), M. Thierry JAMOT (commune de Saint-Médard-la-Rochette), Mme Elodie BREUIL (commune de Saint-Oradoux-Près-Crocq), M. Laurent GLOMOT (commune de Saint-Pardoux-les-Cards), Mme Michèle ALOUCHY (commune de Saint-Silvain-Bellegarde), M. David GRANGE (commune de Sannat), M. Pierre FAUCHER (commune de Sermur).

**Pouvoirs (4) :** M. Thierry BOUDINEAU (commune de la Villeneuve) donne pouvoir à M. Daniel FERRIER, Mme Marina VIALTAIX (commune de Mérinchal) donne pouvoir à M. Roland DESGRANGES, M. Jean-Paul WELZER (commune de Saint-Agnant-Près-Crocq) donne pouvoir à M. Michel CARTON, M. Gérard GUYONNET (commune Saint-Pardoux-d'Arnet) donne pouvoir à M. Denis RICHIN.

**Excusé (4) :** M. Pascal PINTON (commune de Mautès), M. Sébastien CHEFDEVILLE (commune de Saint-Bard), Mme Maryline BRUNET (commune de Saint-Maurice-Près-Crocq), M. Jean-Claude DUBSAY (commune de Saint-Priest).

**Absent (3) :** M. LEGRAND Marc (commune de la Mazières-aux-Bons-Hommes), M. Eric D'HULSTER (commune de Pontcharraud), Mme Gina VIRGOULAY (commune de la Chaussade).

**Secrétaire de séance :** Mme Mireille DEPECHE

Le Président communique au Conseil communautaire les bases d'imposition prévisionnelles de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) au titre de l'année 2026.

Il est prévu de conserver des taux différenciés par secteur du territoire de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine du fait d'un service rendu différent, certains taux étant cependant augmentés.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20260507-2026-077-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Les taux 2026 proposés :**

	Taux 2025	Taux 2026 (scénario 1)	Taux 2026 (scénario 2)
Partie gérée en régie Zone Unique	19,20%	19,11%	19,11%
Partie déléguée au SIVOM Auzances-Bellegarde Zone 1 et SERMUR	15,95%	16,12%	14,89%
Partie déléguée au SICTOM de Chénérailles Zones 1, 2, 3	18,90%	18,56%	18,56%
Produit attendu		2 664 194,00€	2 564 194,00€

Le produit attendu est réparti comme suit :

**Partie gérée en régie :**

**590 000€**

**Zone Unique :** Basville, Crocq, Flayat, La Mazière-aux-Bons-Hommes, Mérinchal, Pontcharraud, Saint-Agnant-près-Crocq, Saint-Bard, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Maurice-près-Crocq, Saint-Oradoux-près-Crocq, Saint-Pardoux-d'Arnet, La Villeneuve.

**Partie déléguée au SIVOM Auzances-Bellegarde : 1 308 000 € (scénario 1) OU 1 208 000€ (scénario2)**

**Zone 1 et SERMUR :** Arfeuille-Châtain, Auzances, Bellegarde-en-Marche, Bosroger, Brousse, Bussière-Nouvelle, Champagnat, Chard, Charron, Châtelard, La Chaussade, Le Compas, Dontreix, Fontanières, Lioux-les-Monges, Lupersat, Mainsat, Les Mars, Mautes, Refferre, Rougnat, Sannat, La Serre-Bussière-Vieille, Saint-Domet, Saint-Silvain-Bellegarde, Sermur.

**Partie déléguée SICTOM de Chénérailles :**

**766 194€**

**Zone 1 :** Chénérailles.

**Zone 2 :** Lavaveix-les-Mines, Peyrat-la-Nonière, Saint-Dizier-la-Tour, Saint-Médard-la-Rochette.

**Zone 3 :** Le Chauchet, Issoudun-Létrieux, Puy-Malsignat, Saint-Chabrais, Saint-Pardoux-les-Cards, Saint-Priest.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

Compte tenu du vote du Conseil communautaire de retenir le scénario 2,

- **DÉCIDER** de fixer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
  - Partie gérée en régie 19,11 %
  - Partie gérée par le SIVOM Auzances-Bellegarde, incluant Sermur 14,89 %
  - Partie gérée par le SICTOM de Chénérailles 18,56 %

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20260507-2026-077-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le produit attendu est de 2 564 194 € (scénario 2) réparti comme suit :

- Partie gérée par la CCMCA : 590 000 €
- Partie gérée par le SIVOM Auzances-Bellegarde, incluant Sermur : 1 208 000 €
- Partie gérée par le SICTOM de Chénérailles : 766 194 €  
Dont 85 000€ au titre du second tiers d'un dû des années 2023 et 2024.

- CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre les états 1259 et TEOM complétés à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Transmis en sous-préfecture le 7 mai 2026  
Publié sur le site Internet de la Communauté de Communes le 7 mai 2026  
Pour copie conforme, le 7 mai 2026

Le Président,  
**Mickaël NORE**



La Secrétaire de Séance  
**Mireille DEPECHE**

*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20260507-2026-077-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026